

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

pression parat...
ans, etc. locale...
par ses...
on le ver...
M. M...
tisan de...
révisio...
visio...

la ligne
3 fr.
4 fr.
5 fr.

M. M...
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS
Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois	5 fr.	Six mois	10 fr.
12 mois	18 fr.	12 mois	35 fr.

Autres départements...
Etranger et Union postale...
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital

BOURSE DE PARIS

Du 3 Janvier 1882

100 français	84 25	Crédit mobilier	745
100 amortissable	83 10	Crédit Lyonnais	900
100 nouveau	83 80	Mobilier espagnol	900
100 français	115	Union générale	8050
100 5 0/0	91 20	Foncière lyonnaise	705
100 6 0/0	91 20	Autrichiens	705
100 5 0/0	70	Lombards	572
100 6 0/0	70	Sarragosse	572
100 6 0/0 1877	70	Nord-Espagne	572
100 d'Escompte	5800	Transatlantique	572
100 foncier	1000	Suez	3530
100 ottomane	915	Consolidés à Londres	99 3/4
100 Autrichienne	915	Panama	99 3/4

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

VIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 3 janvier.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Ils ont fixé la date des élections législatives complémentaires au 29 janvier. Un décret conforme paraîtra demain à l'Officiel.

Le conseil s'est occupé ensuite de la lettre épiscopale de M. Fava, évêque de Grenoble, lettre qui a fait tant de bruit ces temps derniers.

Il a décidé que l'évêque serait poursuivi comme d'abus, devant le conseil d'Etat.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 3 janvier.

LA QUESTION DE LA RÉVISION

La question de la révision de la Constitution soulève de nombreuses questions, sinon très difficiles, au moins très litigieuses. Nous avons déjà signalé quelques-unes de ces questions; nous voulons appeler aujourd'hui l'attention sur quelques autres points assez singuliers.

On sait que M. Gambetta professe l'opinion que la révision ne peut avoir lieu que si les Chambres se mettent d'accord, dans leurs délibérations séparées, sur la portée de la révision, et que les Chambres ont le droit de limiter d'avance l'œuvre du Congrès en indiquant les points sur lesquels la révision devra porter à l'exclusion de toute autre.

Or, on se demande ce qui arrivera si l'une des Chambres, le Sénat par exemple, se rallie à cette opinion et n'accepte la révision que sous réserve de la limitation préalable, tandis que la Chambre se prononcera pour la révision pure et simple, sans indication de limite.

La question est très délicate, et l'on ne peut affirmer qu'il n'y aurait pas lieu à Congrès en ce cas. La constitution, en effet, ne renferme qu'une disposition générale qui n'a pas prévu le cas en question. L'article 8, en effet, se borne à dire que « les Chambres auront le droit, par délibérations séparées,

prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément, soit sur la demande du président de la République, de déclarer qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles; après que chacune des Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision.

On voit qu'aucune condition n'est mise par la Constitution au vote des Chambres. Que l'une décide qu'il y a lieu de réviser sur tel ou tel point déterminé et l'autre de réviser sans indication d'objet, il n'en résulte pas moins que l'une et l'autre ont déclaré qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. Et l'on se demande dès lors quelle autorité pourrait, dans ce cas, mettre obstacle à la réunion du Congrès.

Si la Chambre qui se serait prononcée pour la révision limitée d'avance refusait de se rendre au Congrès, il y aurait violation de la Constitution; mais personne ne pourrait la contraindre à former le Congrès, la Constitution étant muette sur ce point.

Si elle consentait, au contraire, à se rendre au Congrès, le président de la République ne pourrait évidemment pas mettre obstacle à la réunion, la Constitution ne lui conférant aucun droit semblable.

L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SENAT

L'élection du président du Sénat, le 8 janvier prochain, aura cette année une grande importance. On sait, en effet, que la Constitution a donné à ce personnage la présidence de droit du Congrès. Or le président du Congrès aura un rôle considérable à jouer cette fois; c'est lui qui devra interpréter le règlement pour savoir dans quelles limites les membres du Congrès pourront discuter la révision sur n'importe quels points la révision pourra porter.

C'est un pouvoir presque souverain que va avoir le président; car on remarquera que, de par la Constitution, le Congrès est désaisi de toute action sur son président. Celui-ci est désigné et lui est imposé d'avance.

Il peut représenter des doctrines, des tendances absolument contraires à celles de la majorité du Congrès; pourvu qu'il soit l'élu de la majorité du Sénat, il dirige de droit l'Assemblée des deux Chambres et celle-ci n'a aucun moyen de le désavouer. C'est encore une des bizarreries de cette Constitution qui en renferme tant d'autres.

RÉUNION PLÉNIÈRE DES GAUCHES

Une réunion plénière des députés républicains aura lieu lundi, au Palais-Bourbon.

Parmi les questions importantes qui seront discutées on place en première ligne celle du congrès.

LOI SUR LES ASSOCIATIONS

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, prépare en ce moment un projet de loi relatif aux associations civiles et religieuses.

On pense que ce projet pourra être déposé sur le bureau de la Chambre dès les premiers jours de la session ordinaire.

PROJETS DIVERS

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, déposera, à la rentrée des Chambres, des projets de loi sur les récidivistes et les sociétés de secours mutuels.

M. Paul Bert déposera, à la rentrée des Chambres, un projet pour compléter le Concordat par des mesures de police générale, réglant les rapports du clergé et du gouvernement et établissant des sanctions pour assurer l'efficacité des diverses prohibitions édictées par les lois concordataires.

M. Paul Bert déposera un autre projet modifiant le traitement des instituteurs et réglant leurs rapports avec leurs supérieurs.

LES JOURNAUX DU SOIR

La France affirme que, dans les traités de commerce, on a oublié de prendre les intérêts des consommateurs, alors que ceux-ci sont la légion intéressée.

Le Paris demande en quoi consiste l'opposition déclarée de M. About. Le gouvernement veut la révision de la Constitution et la réforme de la magistrature. Il faut déclarer si, sur ces points, on est pour ou contre lui.

La Marseillaise n'espère pas que M. Gambetta ait le bon esprit de désigner un conseiller municipal pour le poste de préfet de la Seine, la seule solution pourtant acceptable.

Le Temps estime que l'évêque de Grenoble est une exception dans le clergé français; c'est un cas de maladie épiscopale, et la plupart des évêques sont moins sanguinaires.

EN AFRIQUE

Les menées contre la France

Tunis, 3 janvier. — Le journal arabe de Constantinople, le Djévaïb, rédigé par le nommé Selim-Chadiak, arrive à Tunis sous le nom du journal d'un certain consulat. Il est vendu publiquement par un israélite, et les indigènes l'achètent avec enthousiasme en grand nombre. Ils le paient même 2 fr. le numéro. Les acheteurs appartiennent tous à la haute société musulmane de Tunis.

Ce journal continue à pousser les Arabes à la révolte et soutient leur courage en leur assurant que le sultan prépare dans la Tripolitaine une armée puissante, qui ne tardera pas à entrer en Tunisie. C'est toujours la même histoire; mais les violences s'accroissent.

Arrivée de prisonniers arabes

Marseille, 3 janvier. — Hier, après midi, est arrivé le paquebot le Bastia, venant d'Oran, ayant à son bord 41 prisonniers arabes, qui ont été dirigés sur le fort Saint-Nicolas, en attendant leur transfert sur le fort Lamalgue, à Toulon.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Le traité franco-anglais

Paris, 3 janvier

La nouvelle donnée par les journaux anglais annonçant la rupture des négociations entre l'Angleterre et la France pour la conclusion d'un traité de commerce n'est pas exacte. Les délégués des deux pays ont tenu hier matin même une séance, et il n'a pas été dit qu'il n'y en aurait pas de nouvelles.

Ce qui est vrai, c'est que les difficultés pour arriver à une entente sont très grandes et que les prétentions anglaises imposent de très graves embarras aux négociateurs français. Ce n'est que si l'impossibilité de se mettre d'accord est absolument constatée que les négociations seraient rompues.

Les négociateurs français ont soumis aux représentants anglais les nouvelles propositions élaborées par le cabinet actuel. Après diverses observations, les négociateurs anglais ont déclaré qu'ils ne pouvaient donner de réponse définitive et qu'ils avaient besoin d'en référer préalablement à leur gouvernement.

Sir Charles Dilke est parti dans la soirée d'hier pour Londres, afin de conférer avec le gouvernement anglais.

Mais il y a si peu de rupture que les délégués anglais ont laissé à Paris l'un d'eux, M. Crowe, pour continuer avec le ministre du commerce les négociations sur les questions non encore examinées. M. Crowe confèrera mercredi avec M. Rouvier.

Le traité franco-suisse

Les journaux de Berne, annonçant le départ pour Paris de M. le conseiller fédéral Droz, disent qu'il a pour mission de continuer les négociations qui ont été entamées il y a trois semaines par M. le conseiller fédéral Ruchonnet, et qui devaient amener la conclusion du traité de commerce franco-suisse.

Il s'agit d'arriver à une entente sur un grand nombre de points, au sujet desquels il existe des divergences de vue.

M. Droz, ajoutent les feuilles suisses, devra donc accomplir à Paris un travail considérable, d'autant plus qu'il serait nécessaire que le traité pût être signé dans le courant de janvier, pour être soumis à la ratification des Chambres fédérales.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Seine. — Une réunion des électeurs sénatoriaux de la Seine a eu lieu aujourd'hui à deux heures, dans la salle des séances du conseil municipal de Paris, aux Tuileries.

M. Laborière a prononcé un discours dans lequel il a affirmé qu'il avait toujours été fidèle au programme républicain et dit qu'il restait sur le terrain de son acte de 1878.

Il a été vivement applaudi.

M. de Freycinet a adressé, de Montauban, au président de la réunion, un télégramme pour le prier de l'excuser.

Son absence a été vivement commentée.

Hautes-Pyrénées. — Bien que la réunion plénière des délégués sénatoriaux républicains ait désigné comme candidats M. Dupré et le général Delfis, M. Tappie, avocat général à la Cour de cassation, maintient sa candidature.

Il fonde ses prétentions sur ce que le général Delfis n'ayant pas obtenu la majorité absolue des voix, il y avait lieu de procéder à un second tour de scrutin.

Var. — Les deux sénateurs sortants, MM. Charles Brun et Ferrouillat, sont républicains. La réaction n'est plus à craindre dans ce département. Mais il y a compétition locale assez vive entre les nuances avancées de l'opinion républicaine.

M. Bon et M. le docteur Courdouan, l'un président, l'autre vice-président du conseil général, se

EUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE ABEL & BERTHE

— Pour vous servir, yes, milady...
— Eh bien! allez chercher deux voitures, une pour moi, l'autre pour mes bagages.
— J'y vole, milady...
— Et je cours, dare, dare, embaucher les sapins...
— Je vous fiche mon billet que ça ne fut pas long...
— Après la visite de la douane, la dame me dit :
— Voulez-vous donner un coup de main aux employés pour charger les bagages et monter ensuite sur le siège afin d'aider les cochers à descendre les malles quand nous arriverons à mon hôtel?...
— Je répondis que ça m'allait comme un gant.
— Drôle de métier, tout de même... s'écria Jean-Jeudi en riant.
— Métier de commissionnaire, et je l'étais... sauf la médaille. Le sac de maroquin rouge contenait une tirette, d'autant plus que la dame ne s'en apercevait pas une minute et se gardait bien de la passer soit à droite, soit à gauche... preuve qu'il devait être truffé de bank-notes, comme disent les milords anglais...
— Quelle ribambelle de bagages, mes enfants!! Des caisses, des malles, des cartons, des valises!!

ça n'en finissait pas!! Les petits rossards des deux sapins en avaient plus que leur charge.
— Avant de monter sur le siège, je m'approchai de la portière, et je demandai comme un laquais de grande maison :
— Où faut-il conduire milady ?
— Rue de Berlin, numéro 24...
— Les fiacres roulaient. On arriva en face d'un petit hôtel à deux étages, bien bâti. Les volets intérieurs de toutes les fenêtres étaient hermétique et fermés.
— Je dégringolai du siège pour aider les dames à descendre...
III

— Elle était plus lesté que moi, la commère aux cheveux noirs!... poursuivit Fil-en-Quatre. Elle avait, de son pied léger, sauté sur le trottoir, et tirant une clef de sa poche elle s'occupait d'ouvrir une petite porte pratiquée dans la porte cochère de l'hôtel.
— L'occasion me parut bonne et je hasardai :
— Si Milady le veut, tiendrai son sac qui la gêne...
— Elle n'avait qu'à le lâcher seulement une seconde, et le tour était joué, je détaillais comme un lapin...
— Par malheur la bonne dame ne perdait point la boule...
— Inutile... me répondit-elle sèchement. Tirez les verrous de cette porte et poussez les battants.
— Tout décontenancé, j'obéis. Les voitures entrèrent dans la cour et on déchargea les colis, tandis que la dame se mettait en devoir d'ouvrir les autres portes.
— Ah ça! mais, il n'y avait donc personne pour les recevoir? s'écria l'ex-notaire.
— Pas un chat.

— Point de portier? point de domestiques?
— Personne...
— C'est drôle, ça!
— Ce n'est pas drôle du tout, c'est tout simple... répliqua Fil-en-Quatre. D'après un bout de conversation que j'ai entendu entre la mère et la fille, j'ai compris que la mère était venue seule à Paris, huit jours auparavant, pour louer l'hôtel où nous étions... La location faite, elle avait mis les clefs dans sa poche et repris le chemin de Londres, qu'elle habite, afin d'en ramener sa fille...
— Comment sais-tu qu'elle habite Londres? — demanda Jean-Jeudi.
— Je sais du moins qu'elle en venait puisque sur les bagages il y avait : London...
— Est-ce une Anglaise?
— C'en doit être une. — Les adresses des malles m'ont appris qu'elle s'appelle mistress Dick Thorn, mais elle parle le français comme un professeur, sauf un petit accent.
— Dick Thorn... répéta l'ex-notaire. — C'est un nom écossais, cela.
— Anglais ou écossais, peu importe... — Ça ne fait rien à la chose...
— C'est juste... Dis-nous la fin.
— La fin n'est pas plus compliquée que le commencement... — J'aidai les cochers à monter les colis au premier étage dont on venait d'ouvrir les volets, ce qui me permit d'admirer un mobilier de premier choix, soie et dorures, des tapis, des lustres, enfin tout le tra-la-la du grand genre... — La dame paya les cochers qui s'en allèrent contents.
— Et à vous, mon ami, me demanda-t-elle, qu'est-ce que je dois?
— Ça vaut cent sous, milady...
— Les voici...
— Elle fouilla dans son porte-monnaie, et n'y

trouva rien. Elle venait de donner au cocher le reste de son argent blanc.
— N'avez pas d'inquiétude, reprit-elle en souriant, vous serez payé...
— J'étais bien tranquille, je vous assure.
— Alors elle ouvrit son fameux sac de maroquin rouge qui me tirait l'œil depuis si longtemps, et qu'elle avait placé sur un guéridon...
— Qu'est-ce qu'il y avait dedans? fit vivement Jean-Jeudi.
— Ah! mes enfants, j'ai failli tomber à la renverse et j'en suis encore tout étourdi au moment où je vous parle... Elle prit une boîte au fond du sac. Cette boîte était pleine de pièces d'or de toutes les dimensions... Il pouvait y en avoir pour quatre ou cinq mille francs.
— Mazette!!
— Mais ceci n'est rien... Tandis que la dame me donnait une petite pièce de cinq francs en or, j'avais eu le temps de glisser dans le sac un œil américain.
— Et tu avais vu des billets de banque?... interrompit Raoul Buisson, surnommé Plume-d'Oie.
— Quatre ou cinq liasses... et très épaisses... des liasses de plus de dix mille francs chacune...
— Et tu n'as pas sauté dessus!... s'écria Jean-Jeudi.
— Eh! bien, et les femmes, tu les oublies!
— Il fallait les étourdir...
— J'y ai bien pensé, mais ça ne se pouvait...
— Pourquoi?
— Les cochers étaient encore dans la cour... Au premier cri ils seraient remontés et je me serais fait pincer pour rien.
— Tu as raison... C'est partie remise. Ces billets, nous les aurons...
— Aussi sûr que s'ils étaient déjà dans notre poche...
— Et tu dis qu'il n'y a pas de domestiques?...

mettent sur les rangs, en supprimant sur l'heure le Sénat, tandis que les sénateurs sortants — si nous en jugeons par la circulaire de M. Ferrouillat — ne suppriment la seconde Chambre que « le jour où la puissance de l'opinion aura rendu possible cette suppression ».

Haute-Vienne. — Plusieurs candidats sont en présence. Les deux sénateurs sortants, MM. Ninard et Teisserenc de Bort, ont pour concurrents MM. Nossans et Chamot. Ces deux derniers viennent d'adresser une circulaire, dans laquelle ils se déclarent opposés à la suppression du Sénat, tout en réclamant la réforme la plus large et la plus complète.

Peut-être y aura-t-il encore d'autres candidats. Le scrutin pourra donner des renseignements sérieux sur les chances respectives de ces candidats de nuances diverses et de tempérament différent. Il convient toutefois de rappeler que M. Ninard est un républicain très ferme, d'esprit délié, dont l'heureuse intervention au Sénat a contribué pour beaucoup au vote de l'amnistie totale par la Chambre haute.

Informations

Paris, 3 janvier.

La loi sur la presse

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à l'exécution de la loi sur la presse du 29 juillet 1831 en ce qui concerne le service d'inspection de la librairie venant de l'étranger.

Après avoir exposé que la librairie étrangère, quelle que soit sa nature, quel que soit le caractère licite ou obscène que présentent les livres et les estampes importés, ne peut, sous aucun prétexte, être retenue à la frontière, le ministre rappelle aux préfets qu'ils doivent se borner à signaler immédiatement au ministère et au parquet le plus voisin du lieu de destination, le passage à la frontière des ouvrages délictueux, afin d'assurer la constatation des premiers faits d'exposition ou de vente et de mettre les autorités compétentes en mesure d'opérer les saisies autorisées par la loi.

Le successeur de M. Hérold

Il est formellement question de M. Queutin, directeur de l'assistance publique ou de M. Camescasse, préfet de police, pour remplacer M. Hérold à la préfecture de la Seine.

Les funérailles de ce dernier auront lieu demain; comme je vous l'ai déjà annoncé, elles seront purement civiles.

A l'instruction publique

L'arrêté de M. Paul Bert, comportant un remaniement complet du haut personnel de l'administration centrale de l'instruction publique, a été signé ce soir.

Il paraîtra probablement demain au *Journal officiel*.

Au ministère de la guerre

Le général Campenon, ministre de la guerre, prépare un projet de recrutement de l'armée basé sur le service de trois ans.

L'armée coloniale

On s'occupe activement au ministère de la marine de la création d'une armée coloniale dont les événements d'Afrique ont paru rendre la création nécessaire.

M. Koenig, lieutenant de vaisseau, a quitté aujourd'hui Paris pour aller étudier en Angleterre le système de l'armée coloniale anglaise.

Petites Nouvelles

Contrairement à ce qui avait été annoncé, le ministère du commerce ne sera pas installé dans l'hôtel de l'ambassade ottomane.

— M. Charles Blanc va beaucoup mieux.

— La *Lanterne* assure que le gouvernement a annulé le vote du conseil municipal s'alloquant 240,000 fr. d'indemnité.

— La santé de M. Richard, le coadjuteur de l'archevêque de Paris, est meilleure; tout danger est actuellement conjuré.

L'année 1882

Le journal le *Temps*, après avoir jeté un coup d'œil en arrière, et refait en quelques lignes l'histoire parlementaire et politique de 1881, — que les *Débats* baptisent fort justement du nom d'année électorale, tourne ses regards vers l'avenir, et examine ce que sera sans doute l'année qui commence.

— Il n'y en avait pas ce soir-là... mais aujourd'hui il y en a...
— Des hommes?
— Non, deux femmes.
— Tu en es sûr?
— Parfaitement... Vous pensez bien, mes enfants, que depuis deux jours je rôde autour de l'hôtel, et je vois tout ce qui entre et sort... La mère et la fille logent au premier... La femme de chambre et la cuisinière couchent dans les mansardes, au dessus du second étage... Rien à craindre de ce côté-là... Nous pouvons donc naviguer d'épave à la nuit prochaine... Nous sommes certains de ne rencontrer que quatre femmes, ou plutôt que deux femmes, la mère et la fille... A nous trois il nous serait bien facile de les mettre à la raison, si elles avaient la sottise de se réveiller pendant notre visite nocturne, et l'indiscrétion d'appeler à l'aide... Qu'est-ce que vous dites de la population?
— Elle s'annonce à merveille... fit le ci-devant tabellion.
Jean-Jeudi ne répondit pas.
Il était devenu songeur et baissait la tête.
— Qu'as-tu, ma vieille? demanda Fil-en-Quatre.
— Est-ce qu'il y a quelque chose qui te chiffonne?
— Oui.
— Quoi?
— Je réfléchis à ce que tu viens de nous raconter... Il est possible que l'affaire semble belle... reste à savoir si elle est bonne.
— Comment si elle est bonne! répéta Fil-en-Quatre scandalisé. Quant à ça, j'en réponds... Tu n'as donc pas compris? Nous n'avons affaire qu'à des femmes...
— C'est justement ce qui m'inquiète! s'écria Jean-Jeudi.
— A quel propos?...

Voici Phoroscope de notre confrère parisien :

L'année qui commence n'offrir pas, au point de vue électoral, un moindre intérêt que celle qui vient de finir. Outre que le scrutin sénatorial de dimanche prochain doit ajouter aux indications fournies par les élections législatives de l'année dernière sur l'attachement progressif du pays aux institutions en vigueur, les élections sénatoriales de 1882 sont destinées à écarter à tout jamais toute éventualité de conflit entre les pouvoirs publics, et par conséquent à établir le régime républicain sur des bases inébranlables.

Que ces élections soient telles que nous sommes en droit de l'attendre, c'est-à-dire qu'elles amènent une nouvelle et signalée défaite des partis hostiles, et toutes les questions qui nous apparaissent actuellement entourées de difficultés, y compris la question de la révision, seront aisément résolues par une mutuelle entente et dans un large esprit de conciliation.

Il est même permis de dire que l'année de 1882 sera ce que la feront les élections de dimanche prochain. Avec des élections résolument républicaines et libérales, nous en avons nécessairement dans la période des réalisations. N'ayant plus à lutter contre les partis hostiles, nous pouvons nous consacrer tout entiers aux affaires, aux réformes pratiques, à ce qui est, en un mot, le travail utile.

La République en est arrivée à ce moment psychologique où, débarrassée de tous les obstacles apportés à sa marche par des adversaires avec lesquels il fallait compter, elle va donner sa mesure.

La sera le grand intérêt de l'année qui s'ouvre. Que cette année, pendant laquelle la République va être en possession d'elle-même, avec un gouvernement et des Chambres dont le dévouement au régime républicain ne saurait être mis en doute, que cette année voie se réaliser, avec le plein accord des pouvoirs publics, quelques-unes des réformes depuis si longtemps attendues, et on pourra légitimement croire que nous en avons fini pour toujours avec les tourments politiques qui, depuis un siècle, n'ont cessé de se succéder en France.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Mardi 3 Janvier 1882

3 0/0.....	84 75	Egypte.....	363 75
3 0/0 nouveau.....	» »	Turc.....	14 65
5 0/0.....	114 70	Panama.....	573 »
Italien.....	» »	Foncier.....	» »
Extérieure.....	30 1/8	Alpine.....	280 »
Chemins Tures.....	64 50	Suez.....	3485 »
Banque Ottom.....	912 »	Rio.....	810 »
Union.....	» »	Austrochiens.....	707 50
id. nouvelle.....	» »	Crédit de Paris.....	» »
Crédit de France.....	» »	Laenderhauck.....	1190 »
Intérieure.....	» »	Lombards.....	» »
Phénix.....	890 »	Ottoman.....	64 50

ÉTRANGER

Suisse

Une session sans discours

Berne, 3 janvier. — Une session parlementaire sans discours eut lieu à l'air d'une plaisanterie, et pourtant c'est tout ce qu'il y a de vrai.

La session fédérale d'hiver vient de se clore sans qu'aucun discours ait été prononcé.

Allemagne

Le césarisme en Allemagne

Berlin, 3 janvier. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, examinant les événements de la politique intérieure en Allemagne pendant l'année 1881 termine comme suit :

L'année 1881 a vu s'accomplir un grand acte politique dont les conséquences auront certainement une importance considérable.

L'empereur s'est adressé personnellement à la nation et lui a indiqué quelles sont les conditions qu'il estime nécessaires à la prospérité et au progrès de l'Allemagne.

Cette manifestation ne saurait rester sans effet.

Les théories de l'étranger n'ont pas encore, malgré tous les efforts de leurs propagateurs, pu produire en Allemagne tout le mal qu'elles comportent.

Les relations entre le monarque et son peuple ne sont pas refroidies. De sorte que, malgré les agitations des luttes des partis, l'Allemagne garde à l'empereur sa confiance et attend de lui son salut.

La situation du pape

Berlin, 3 janvier. — La *Gazette de Cologne* dément qu'il serait question de convoquer une conférence ou un congrès pour régler la situation du pape.

Italie

Déclaration du roi Humbert

Rome, 3 janvier. — Le roi d'Italie, recevant le bureau de la Chambre des députés à l'occasion du jour de l'An, a répondu à l'allocution du président de la Chambre que le gouvernement repoussait absolument l'intervention des puissances étrangères dans les affaires italiennes.

Il a déclaré que certaines questions définitivement formées ne pourraient jamais être l'objet de nouvelles discussions.

Le roi a parlé de la nécessité de voter immédiatement les projets militaires.

Le roi a insisté surtout sur l'armement de l'armée de première ligne. « Il est nécessaire, a dit le roi Humbert, que la nation italienne active son organisation militaire. »

Angleterre

La question romaine

Londres, 3 janvier. — Le *Standard* dit que, suivant un propos attribué à Mgr Vanutelli, on aurait proposé dans les cercles diplomatiques de concéder au pape la ville de Rome avec une bande de territoire jusqu'à Civita-Vecchia. Le gouvernement italien conserverait l'administration de la ville et du territoire.

Espagne

Le déficit du budget

Madrid, 3 janvier. — Suivant la *Correspondencia*, le déficit du budget de l'Espagne pour 1882 dépasse huit millions.

Egypte

Les événements de Suez

Le Caire, 3 janvier. — La commission d'enquête sur les derniers événements de Suez a terminé ses travaux; elle a reconnu innocent l'Italien qui était accusé du meurtre de l'officier égyptien; les meneurs de l'émeute ont été envoyés au Caire et passeront en conseil de guerre.

LES TROUBLES DE VARSOVIE

La *Nouvelles Presse libre* reçoit de Varsovie, par correspondances particulières, de nouveaux détails sur les désordres qui se sont produits dans cette ville à la suite de la catastrophe de l'église Sainte-Croix :

La panique dans cette église a été causée par la mort subite de la comtesse Alexandrovitch. Les personnes qui l'entouraient demandèrent de l'eau, et, ce cri s'étant propagé, on crut que le feu avait pris à l'église. La foule se précipita vers les portes et quarante-trois personnes furent tuées ou blessées.

Immédiatement, le bruit se répandit que les juifs avaient causé ce malheur, et une bande de jeunes ouvriers ivres se porta vers le quartier israélite et commença à piller et à démolir une maison après l'autre. Les marchandises et les meubles furent jetés à la rue; dans les débris de spiritueux, les tonneaux furent défoncés et tout le monde fut invité à boire.

Cela dura de une heure jusqu'à huit heures du soir, sans que la police songât à intervenir. Les soldats les agents assistaient à ces désordres, le nombre des pillards était peu considérable; cependant personne n'intervint.

Le 26, on se contenta de mettre des factionnaires devant les maisons dévastées, sans empêcher pour cela que l'on en pillât d'autres.

La Bourse et la plupart des magasins sont restés fermés le 26, et le 27.

Le gouverneur Albedynsky a répondu à une députation qui lui demandait de sévir, qu'il ne pouvait rien faire, qu'il attendait des ordres de Saint-Petersbourg.

Un grand nombre de juifs sont grièvement blessés.

La plupart des personnes arrêtées ont été remises en liberté.

On lit dans le *Messenger du gouvernement de Saint-Petersbourg*, 31 septembre :

Les désordres ont continué le 27 décembre à Varsovie jusqu'à une heure assez avancée de la soirée.

Le 28 et le 29, la ville a été tranquille. Dans les faubourgs, on a essayé, mais sans succès, de piller les boutiques des juifs.

Par suite des mesures qui ont été prises, les troupes n'ont pas eu besoin de faire usage de leurs armes.

Au cours de l'émeute, 24 chrétiens et 23 juifs ont été blessés. Ils ont été transportés à l'hôpital. L'un des juifs est mort.

L'enfant mineur qui a été arrêté a été rendu à ses parents, qui se chargeront de sa correction.

Le *Temps* publie la dépêche suivante de Vienne, 31 décembre :

L'ordre paraît entièrement rétabli à Varsovie. Sur les ordres arrivés de Saint-Petersbourg, le préfet de police a déployé une grande énergie; on a concentré dans la ville un nombre important de troupes.

Les quartiers juifs sont gardés par des détachements de cosaques.

2,600 personnes ont été arrêtées; plusieurs milliers de juifs appartenant à la classe pauvre de la population sont, dit-on, ruinés.

On a organisé un comité composé de Polonais et de juifs.

— Cette femme dont tu parlais, fit-il tout à coup, cette femme et son amant, tu ne les a jamais revus?
— Jamais! ce n'est pas faute de les avoir cherchés, cependant! Tonnerre du diable! nous avions un joli compte à régler ensemble!
— Tu ne savais pas leurs noms?
Jean-Jeudi haussa les épaules.
— C'est bête comme tout, ce que tu me demandes là, ma vieille Plume d'Oie! répéta-t-il. Si j'avais su leurs noms, je serais riche à cette heure.

— Ils habitaient quelque part, cependant...
— Oui, à Neuilly, une maison louée à la semaine sous un surnom de fantaisie... Quand je suis sorti de l'hôpital, ils n'y étaient plus, et personne ne les connaissait dans le pays et ne pouvait me donner de leurs nouvelles... Qu'importe?... Quoique vingt ans se soient passés depuis, j'espère encore... Il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent pas... Les chances sont maigres, je le sais bien, mais je me cramponne à une idée fixe... Je suis superstitieux... Il me semble que l'heure de ma vengeance sonnera, et que cette heure approche... Je ne veux pas seulement exiger le salaire du crime accompli, je veux aussi, je veux surtout, me venger de ce que m'ont fait souffrir ces misérables, ces lâches, ces infâmes, qui, après avoir exigé de moi l'assassinat d'un homme et d'un enfant, ont voulu m'assassiner à mon tour pour me fermer la bouche.

Le ci-devant tabellion, devenu fort attentif, tréssait.

— Un homme?... un enfant? répéta-t-il.
— Oui... murmura Jean-Jeudi d'une voix sourde. Tu as dû entendre parler de ça autrefois, notaire, car Fil-en-Quatre est trop jeune pour se souvenir de la fameuse affaire... *L'affaire du pont de Neuilly*... C'est le nom qu'on lui avait donné dans les journaux du temps...

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LOIRE

Légion d'honneur

Saint-Etienne, 3 janvier. — M. Binachon, maire de Pont-Salomon (Loire), a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le décret de nomination est ainsi libellé : « M. Binachon, membre du conseil général et de la commission départementale de la Loire, maire de Pont-Salomon, ancien député, membre du conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, directeur d'une importante fabrique de faulx établie à Pont-Salomon, et dont la prospérité a transformé cette commune; 50 ans de services. »

Election au conseil général

M. J. M. Boudarel, conseiller d'arrondissement, vient d'être désigné comme candidat au siège laissé vacant au conseil général par son frère, le regretté Pierre Boudarel, décédé il y a quelques semaines. Le succès de M. Boudarel paraît assuré.

Arrestation pour vol

Le nommé Claude C..., âgé de 38 ans, conducteur, au service de la compagnie des Car-Rippert, a été arrêté sous l'inculpation d'abus de confiance. Cet employé infidèle aurait distrait de sa recette de dimanche, une somme d'environ 12 francs.

ISÈRE

Lycée de Grenoble

Grenoble, 3 janvier. — M. Baroz, pourvu du certificat d'aptitude pédagogique, maître répétiteur (1^{re} classe) pour l'enseignement secondaire spécial au lycée de Grenoble, est nommé maître élémentaire (2^e classe) pour le même enseignement audit lycée.

M. Sautis, professeur de physique et de chimie au lycée de Grenoble, est nommé officier d'Académie.

Poids et mesures

La vérification périodique des poids et mesures et de tous les instruments de pesage et de mesurage pour le département de l'Isère commencera le 2 janvier et se continuera pendant tout le courant de l'année.

Un tableau, indiquant le jour où le vérificateur passera dans chaque commune, sera affiché dans toutes les communes du département.

Personnel des Finances

M. Magnin précédemment surnuméraire à l'administration centrale de la Seine a été nommé commis à Bourgoin et M. Mollard, précédemment commis à Bourgoin a été nommé commis à Voiron.

Fête de bienfaisance

Samedi prochain 7 janvier, dans la salle du Casino Rivier, aura lieu la fête de bienfaisance organisée par les conscrits de la classe 1881.

Ces jeunes gens ont organisé en même temps une tombola; le prix du billet pour la fête est de 3 fr., il donne droit à un billet pour la tombola dont le tirage aura lieu samedi.

Le produit sera divisé entre la Société du patronage des apprentis, la Société du sou et la caisse des écoles.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Le 30 novembre dernier, la dame Bonnier venait faire sa provision d'essence chez le sieur Jacoud, épicer à Larejasse.

Ce dernier pour vérifier si la houteille était pleine approcha sa lampe.

Immédiatement, une explosion se produisit et le liquide enflammé se répandit sur la dame Bonnier qui fut horriblement brûlée.

La malheureuse succomba à ses blessures quinze jours après.

Cité hier en police correctionnelle, sous l'inculpation de blessures par imprudence, le sieur Jacoud a été condamné à 100 francs d'amende.

Autre imprudence.

A l'occasion du 14 Juillet, le fils du sieur Devaux, cafetier, rue Dumont-d'Urville, s'amusa à décharger un petit canon bourré avec du gravier.

La charge atteignit les sieurs Servont, Tarlary, Jautin et Rochard, tisseurs, qui causaient au milieu de la rue.

L'affaire du pont de Neuilly! s'écria Raoul Brissou frissonnant, c'est cela, c'est bien cela... Je m'en souviens comme si ça était d'avant-hier... Je m'en souviendrai toujours... Un homme fut accusé d'avoir tué son oncle, qui était médecin quelque part dans les environs de Paris, n'est-ce pas?
— A Brunoy, oui...
— C'est juste, à Brunoy...
— J'ai lu les détails du procès en sortant de l'hôpital, le lendemain du jour où Paul Leroyer, le neveu du vieux médecin, avait payé de la tête le crime d'un autre sur l'échafaud de la barrière Saint-Jacques! Car Paul Leroyer était innocent!

— Paul Leroyer était innocent, dis-tu? s'écria l'ex-notaire.

— Plus innocent que l'enfant à naître, oui... répéta Jean-Jeudi.

— Tu en es certain?
— Parbleu!... J'étais du coup dont il n'était pas et à propos duquel on l'a condamné...
— Tu en étais, avec un homme et une femme, n'est-ce pas?
— Oui, la femme qui m'a empoisonné en me faisant boire, soi-disant pour me donner du cœur à la besogne, au moment où elle me mettait le couteau dans la main...
— Comment était-elle, cette femme?
— Pas très grande, brune, jolie comme un cœur, avec des cheveux superbes et des yeux magnifiques, mais la physiologie bigrement méchante.
— Des cheveux d'un noir bleu, hein?
— C'est bien ça...
— Et l'affaire se passait il y a vingt ans, en 1837?
— Oui.
— Au mois de septembre?
— Oui.
— Le 24 septembre?

Le premier a été grièvement blessé à la cuisse. Les autres en ont été quittes pour des blessures plus légères.
Cetle affaire, après avoir subi plusieurs renvois, a été appelée de nouveau à l'audience d'hier.
Le tribunal a condamné le fils Devaux à 50 francs d'amende et a déclaré le père civilement responsable.

Claudius Borge était employé aux magasins de la Concorde, rue de la République.
Congédié pour s'être trouvé différentes fois en état d'ivresse, il a emporté une pipe en écumé, un portefeuille, un porte-monnaie et un revolver.
Borge a été arrêté au moment où il tentait de vendre ces objets à des passants sur la voie publique.
15 jours de prison ont été la conséquence de ses agissements.

Nos aimables laitières sont décidément incorrigibles.
Hier encore, la femme Dubost, de Fleurieux-sur-Saône, qui devait bien rire en nous faisant absorber de l'eau pour du lait, a été condamnée à 25 fr. d'amende.
Et ensuite d'autres recommenceront demain.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 4 janvier, 4^e jour de l'année. Soleil, lever: 7 h. 46, coucher: 4 h. 12. Les jours croissent de 3 minutes.

Ephémérides (1784). Naissance de François Rude, sculpteur français.

Le conseil supérieur a donné son approbation à un projet de décret instituant des bourses nationales dans les établissements publics d'enseignement primaire supérieur de jeunes gens et de jeunes filles. Il y a trois sortes de bourses: bourses d'externat, d'internat et familiales. Ces dernières subviendraient à l'entretien des boursiers dans des familles agréées par l'autorité universitaire.
Les bourses nationales sont obtenues au concours, mais il sera tenu compte de la situation de fortune des familles. Il serait injuste, en effet, d'inscrire comme boursiers des enfants dont les parents peuvent aisément payer la pension.
Les bourses ne sont accordées que pour deux ans.

Un certain nombre de bourses pourront être attribuées aux établissements libres.
Les bourses d'internat seront de 500 francs, celles d'externat de 100 francs, et les bourses familiales de 400 francs.

En outre, il y aura auprès des écoles primaires supérieures un comité de patronage et de perfectionnement.

D'après les rapports adressés par les préfets au ministère de l'Agriculture, la France a produit cette année, en blé, une quantité presque suffisante à la consommation; ce qui est un résultat fort rare.

Autrefois les paysans se nourrissaient de pain bis, ou de pommes de terre et de châtaignes, ou de sarrasin, aujourd'hui presque tout le monde consomme du froment, et cette amélioration dans l'alimentation générale a porté depuis plusieurs années la consommation française à 100 millions d'hectolitres de blé. Notre production n'atteint presque jamais ce chiffre.

Cette année, qui a été excellente, la France a donné 95 millions d'hectolitres de blé. On voit qu'il n'a fallu que 5 millions d'importation. C'est, en général, à la Russie et à l'Amérique que nous demandons le blé qui nous manque, la production offrant toujours un excédent assez important dans les deux pays.

Une réunion nombreuse et composée des artistes de nos pays a eu lieu le 28 décembre dernier, à Paris, dans les salons du Grand-Véfour.

Son but, qui a été atteint, était la formation d'une Société sous ce titre: Union des artistes de la région lyonnaise. Par région lyonnaise, on entend le Rhône et les départements limitrophes.

Cette association a pour but d'organiser une exposition annuelle, à Paris, des œuvres de ses adhérents.

Dans cette première réunion, il a été nommé une commission exécutive, composée de MM. Beauverrie, Péreux, Séon, Robin, Degeorge, Hervier, Le-

gras, Frappa, Dumont et Rivière. On peut, dès à présent, adresser à ces messieurs toutes les communications pouvant intéresser l'avenir de la nouvelle Société.
Nous faisons des vœux pour la réussite de cette entreprise, qui peut avoir d'excellents résultats pour les artistes de notre région. Une exposition annuelle, à Paris, est en effet un heureux complément de celle de notre Société des Amis-des-Arts et pourra créer des débouchés nouveaux aux œuvres de nos artistes dont les noms restent trop souvent inconnus du public parisien.

Voici la liste des objets trouvés sur la voie publique et déposés au commissariat spécial de la sûreté, pendant le mois de décembre dernier:

Deux montres de femme en or, un paquet contenant divers effets linges, un fichu laine, trois flottes de soie, une boucle d'oreille, une bague or, deux pèlerines, un coupon caoutchouc, un manchon, un parapluie, un paquet contenant des effets d'homme, un panier contenant du linge, deux couvertures de cheval, une lanterne de voiture, de l'argent et des porte-monnaie.

Les personnes auxquelles appartiennent les objets ci-dessus sont invitées à se présenter, pour les réclamer, de 9 à 11 heures du matin, au bureau des objets trouvés, rue Saint-Jean, au Palais de Justice.

Hier, à 9 h. du matin, la cheminée de la maison portant le n° 25 de la rue Franklin s'est écroulée au moment où des maçons étaient en train d'y faire les réparations nécessaires.

Les débris sont tombés dans la rue sur une voiture de laitière qui était en station. Le cheval prit peur et partit à fond de train dans la direction de la rue Bourbon. De graves accidents étaient à redouter, lorsque un brave gardien de la paix se jeta à la tête de l'animal et parvint à l'arrêter.

Un jeune homme de 23 ans, nommé Guérin, demeurant rue des Prêtres, 20, s'est suicidé, hier matin, en se tirant un coup de revolver à la tête.

Transporté à l'Hôtel-Dieu, Guérin est mort quelques instants après.
On ignore les motifs qui ont poussé ce malheureux au suicide.

Le sieur Louis Bernet, lithographe, demeurant rue du Commerce, 21, regagnait hier à minuit son domicile, lorsqu'il glissa sur un trottoir de la rue de la Vieille et tomba d'une façon si malheureuse qu'il se fractura la jambe droite.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Savy, le malheureux a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le cadavre d'un individu a été retiré hier, à midi, des eaux de la Saône, sur la rive gauche, commune de Rochetaillée.

M. le docteur Grabinaki, qui a fait les constatations médicales d'usage, a déclaré que la mort remontait à huit ou dix jours et était le résultat d'un suicide ou d'un accident.

On suppose que le malheureux serait un nommé Jean-Baptiste Chambard de Montanay (Ain), dont la disparition a été signalée depuis le 25 décembre. M. le maire de cette commune a été informé.

Si l'antique proverbe « Qui aime bien châtie bien » est vrai, le nommé Henri B..., mégissier, demeurant Grande-Rue de la Guillotière, doit aimer sa femme d'une furieuse façon.

Hier soir, à 11 heures, à la suite d'une querelle de ménage, il a frappé sa moitié avec un couteau et lui a fait de graves blessures à la tête.

La victime, dont l'état ne laisse pas que d'inspirer quelques inquiétudes, a été transportée à l'Hôtel-Dieu, pendant que le forcené était conduit en prison par les gardiens de la paix.

Incendies

La journée d'hier a été signalée par de nombreux incendies.

Le premier s'est déclaré à 11 heures du matin chez M. Weigel, marchand de coupons, rue Luizerne, 4.

Les gardiens de la paix du poste voisin sont accourus à la première alarme et se sont promptement rendus maîtres du feu. Les dégâts sont de peu d'importance.

M. Weigel a eu la main droite légèrement brûlée.

A 8 heures du soir, un second incendie s'est déclaré chez M. Chavenon, tailleur, rue Bouteille, 21.

Le feu a pris dans une alcôve et a consumé une table sur laquelle se trouvait plusieurs vêtements en confection. Les dégâts, évalués à une somme de 200 fr., sont couverts par une assurance à l'Urbaine.

A 3 heures du soir, un incendie d'une plus grande gravité, se déclarait à Saint-Fons, dans un hangar appartenant à MM. Guignon et Chavant, fabricants de produits chimiques.

Le feu, communiqué par une chaudière pleine de goudron en ébullition, a pris rapidement des proportions inquiétantes. Le bâtiment entier, ainsi qu'une certaine quantité de marchandises ont été la proie des flammes.

À la première alarme, quatre pompes, celle de l'établissement de Saint-Jean-de-Dieu, et trois appartenant à des usines voisines, ont été amenées sur les lieux et, grâce à ce précieux secours, on a pu préserver les bâtiments contigus.

Les pertes, évaluées à une somme de 5000 fr., sont couvertes par une assurance au Monde et à la Clémentine.

Enfin, une maison d'habitation, appartenant à M. Guillard, cordonnier à Ternand, a été, dans la journée d'avant-hier, complètement détruite par les flammes.

Tous les secours ont été inutiles.
Les pertes évaluées à une somme de 14.000 fr., sont couvertes par une assurance à la Centrale.

Un ivrogne, nommé Jean D..., serrurier, faisait grand tapage, hier soir, dans un établissement tenu par M. Pichon, rue Voltaire.

À la suite d'observations qu'on lui fit, il entra dans une fureur épouvantable et se mit à briser verres et bouteilles. Le propriétaire, ayant voulu défendre son bien, fut renversé et, dans sa chute, se foula le bras droit.

D... a été aussitôt arrêté et écroué pour ivresse et voies de faits.

La nuit dernière, des malfaiteurs ont pénétré dans le débit de boissons, tenu par Mme Mollard, cours Lafayette, 215, en escaladant une fenêtre. Ils sont partis en emportant seulement trois litres de liqueur.

Mme Mollard avait touché, il y a quelques jours, une somme de 2000 fr. et l'on suppose que les voleurs avaient tenté leur expédition dans l'espoir de mettre la main sur cet argent qui était heureusement en lieu sûr.

Un individu, nommé Dominique D..., soupçonné d'avoir pris part au vol, a été arrêté.

Le nommé Henri P..., comptable, de nationalité belge, sans domicile, se présentait hier à midi, au domicile de M. le curé de Saint-Eucher, pour implorer quelque secours.

Resté seul un instant, cet individu a pénétré dans la chambre de la domestique et a dérobé une somme de 24 fr. Surpris en flagrant délit, P... a été arrêté et écroué à la Permanence.

Au moment où nous mettons sous presse le clairon d'alarme se fait entendre. Un incendie vient de se déclarer, rue de l'Arbre-Sec.
A demain des détails.

Variétés

LA NOURRITURE DE L'HOMME

Les premiers hommes durent être frugivores, mais devinrent bientôt omnivores par nécessité. Il est intéressant de savoir ce que mangent encore certains peuples avant d'étudier l'alimentation des premiers habitants de l'Europe. Les Australiens se délectent en engloutissant dans leur estomac des morceaux de chair de baleine en putréfaction; les Esquimaux se gorgent d'huile de phoque et de cachalot; les Chinois mangent avec plaisir des chiens, des chats, des rats, des crapauds, des larves et des chrysalides de vers à soie, etc.

La chair de l'ours, celle du mammoth et celle du rhinocéros figuraient dans la cuisine de nos premiers ancêtres.

L'urus, l'aurochs, le bœuf primitif, le cerf à bois gigantesques, le renne, et plus tard le bouquetin, le mouton, la chèvre, le sanglier, le porc, servaient journellement à leur alimentation. Ils ne dédaignaient ni le chien, ni même le renard. On sait maintenant à n'en pouvoir douter que la moelle des os, à ces mêmes époques, était un des mets les plus recherchés comme elle l'est encore aujourd'hui chez les Esquimaux, les Groënlandais, les Lapons.

Ainsi s'explique l'état fragmenté des nombreux ossements d'animaux, et même des os humains trouvés dans les cavernes, les tumuli, les kjoekkenning, etc., etc.

Diverses espèces d'oiseaux aquatiques et autres: en Danemark, le coq de bruyère, qui en a des longtemps disparu, le cygne sauvage, le grand pingouin,

aujourd'hui relégué au Groënland, des poissons (harengs, limandes, etc.), plusieurs mollusques, notamment des huîtres en abondance, des moules, des bucardes, des nautes et des colimaçons, fournissaient aussi un appoint considérable à la nourriture des hommes de la période quaternaire.

Enfin le lait des troupeaux et le fromage des vaches vinrent s'ajouter notamment chez les habitants des cités lacustres, au régime tiré des deux règnes organiques.

D'abord, la chair des animaux fut mangée toute crue, mais une fois mis en possession du feu, l'homme put faire cuire ses aliments, ce qui les rendit plus faciles à digérer, et même tirer parti d'une foule de substances végétales et animales qui, sans la cuisson, ne seraient pas comestibles.

Cette cuisson des aliments peut se faire de diverses manières: soit en les faisant rôtir sur des charbons ardents, comme semble le prouver les os à demi calcinés, soit bouillis dans l'eau. Mais on peut se demander si les hommes qui vivaient à l'époque où la poterie n'était pas encore inventée savaient se procurer de l'eau bouillante.

Certaines peuplades sauvages ne connaissant pas encore la poterie se procurent l'eau bouillante en plongeant des pierres rougies au feu dans des vases de pierre ollaire, de bois, de cuir, qu'ils ont remplis d'eau. Les silex noirs par le feu que l'on trouve dans les cavernes ossifères, à côté des foyers, ont pu également servir au même usage. La découverte de la poterie a dû faire disparaître ce procédé incommode.

Il est probable que l'usage du sel marin comme assaisonnement s'est répandu de très bonne heure chez les peuples primitifs. Cet usage d'ailleurs est fondé sur une loi naturelle qui semble être une nécessité. Tous les peuples s'en servent, et dans les endroits où il est rare, il remplace la monnaie et sert de moyens d'échange. Chez les Galles et chez les habitants de la Côte-d'Or, en Afrique, Liebig raconte qu'on donnait un et même deux esclaves pour une poignée de sel.

La culture de la terre à l'époque des lacustres fournit aussi à l'homme les céréales. On sait que des gâteaux de pain ont été retrouvés dans les lacs de la Suisse.

On a pensé que l'homme préhistorique a pu faire usage de boissons fermentées. Certains petits fruits auraient servi à cette fabrication, entre autres les fruits de cornouiller, de prunellier, les framboises et les mûres des ronces. Du reste, le goût des peuples pour les liqueurs fermentées, remonte, on le sait, à la plus haute antiquité.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 3 janvier, 10 h. 30 soir.

Température: Une tempête sévit sur les mers du Nord et l'Atlantique.
A Lyon, le baromètre a baissé de 8mm. pendant la nuit, et le vent du Sud s'est mis à souffler avec force sur les hauteurs (15 mèt. par seconde). Ce courant, dont la température est en ce moment de 9 deg., a dissous le brouillard, et la chaîne des Alpes apparaît très nettement.

L'air a pour degré hygrométrique 65 centièmes seulement, mais la quantité de vapeur d'eau qu'il contient le saturerait à 3 degrés: il y a donc formation de buée sur les parois au-dessous de cette température.

Le ciel, clair cette nuit, est envahi par les cirrus; la baisse barométrique continue.
Temps probable: Pluie.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THEATRE-BELLECOUR. -- Demain jeudi, 5 courant, à 8 heures précises du soir, le prestidigitateur Verbeck donne au public lyonnais sa dernière séance de magie et de magnétisme humain. C'est sa séance d'adieux. Rien ne sera négligé pour laisser dans le souvenir des spectateurs, avec l'image de la gracieuse magnétisée, Mlle de Marguerite, les impressions les plus vivaces d'une foule de tours mystérieux et de phénomènes inconnus dont Verbeck donnera demain la première édition. Tout sera surprises et nouveautés.

THEATRE DU GYMNASIE. -- Le brillant succès que miss Hélena et le fameux illusionniste Nicolay ont obtenu à leur dernière représentation et les nombreuses invitations qu'ils reçoivent de toutes parts pour des séances en ville et dans les principales institutions, les ont fait consentir à prolonger leur séjour à Lyon pour donner une dernière soirée au Théâtre du Gymnase, qui aura lieu dimanche à 8 heures, et une matinée enfantine à 3 heures.

Le programme de ces deux séances sera complètement nouveau, mais désirant satisfaire à la demande générale, le professeur Nicolay continuera à dévoiler toutes les scènes de faux magnétisme au moyen desquelles d'autres abusent de la bonne foi et de la crédulité publiques.

LES Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPODOCE

Il n'était pas rentré dans son atelier depuis cinq minutes, quand on frappa. Il ouvrit, et M. Lecoq entra suivi d'un vieillard aux façons un peu hautes. Ce vieillard était le duc de Champdoce... Norbert.

— Monsieur, dit-il sans préambule à André, vous connaissez les raisons qui m'amènent. Vous savez qui vous êtes et qui je suis.

André inclina la tête affirmativement.

— Monsieur que voici, poursuivit le duc, en montrant M. Lecoq, vous a appris en quelles circonstances j'ai été séparé de vous qui êtes mon fils. Je ne chercherai pas à m'excuser... J'ai d'ailleurs cruellement expié ce crime. Regardez-moi... je n'ai pas quarante-huit ans.

On lui en eût donné soixante, au moins, et André put se faire une idée de ce que cet homme, qui était son père, avait dû souffrir.

— Et la faute me poursuit, continua-t-il. Aujourd'hui, lorsque ce serait mon vœu le plus cher, je ne puis vous reconnaître mon fils. La loi ne me laisse pour vous assurer ma fortune et mon nom qu'un expédient: l'adoption.

Le jeune peintre se taisait. M. de Champdoce reprit avec une visible hésitation:

— Vous pouvez, je le sais, m'intenter un procès en restitution d'état; mais, en ce cas, il faudra que je dise, que j'avoue...

— Eh! monsieur... interrompit André, quels sentiments me supposez-vous donc?... Quoi!... avant de reprendre votre nom, qui est le mien, je le déshonorerais!...

Le duc respira. L'accueil d'André l'avait glacé. Quelle différence entre cette réserve hautaine et la scène pathétique jouée par Paul, le jour précédent.

— Cependant, monsieur le duc, reprit André, je vous demandais, avant tout, la permission de vous présenter quelques... observations.

— Des observations?...
— Oui, monsieur, je n'ai pas osé dire: conditions; mais vous allez me comprendre. Par exemple, je n'ai jamais eu de maître. Mon indépendance m'a coûté assez pour que j'y tiens. Je suis peintre, pour rien au monde, je ne renoncerais à la peinture.

— Vous serez toujours votre maître, monsieur. Comme son père, l'instant d'avant, le jeune peintre hésitait; il était devenu fort rouge.

— Ce n'est pas tout, reprit-il; j'aime une jeune fille dont je suis aimé, notre mariage est arrêté et je pense...

— Je pense, fit vivement le duc, que vous ne pouvez aimer qu'une femme digne de notre maison.

A cette réponse, une triste sourire plissa les lèvres d'André.

— Je n'étais rien hier, répondit-il doucement. Mais rassurez-vous, monsieur, elle est digne d'un Champdoce, et par sa fortune et par son nom. Selon les conventions sociales elle était placée bien au-dessus de moi. Celle que je... veux épouser est la fille du comte de Mussidan.

M. de Champdoce, en entendant ce nom, devint livide.

— Jamais! s'écria-t-il, jamais! J'aimerais mieux vous savoir mort, que le mari de Mlle de Mussidan.

— Et moi, monsieur, je souffrirais mille morts plutôt que de renoncer à elle.

— Si je vous refusais mon consentement, cependant, si je vous défendais...

— André hochait tristement la tête.

— Vous n'avez rien à me refuser, monsieur le duc, prononça-t-il, rien à me défendre. L'autorité paternelle, monsieur, s'achève par des années de dévouement et de protection. Vous ne m'avez rien donné, je ne vous dois rien. Oubliez-moi comme vous m'avez oublié jusqu'ici... passez votre chemin, je poursuivrai le mien.

Le duc de Champdoce gardait le silence. Un affreux combat se livrait en lui.

Il lui fallait, il le comprenait que trop, ou renoncer à ce fils miraculeusement retrouvé, ou le voir le mari de Mlle de Mussidan... Ces deux alternatives lui paraissaient également horribles.

— Jamais, murmura-t-il, la comtesse ne consentira à ce mariage. Elle me hait autant que je la hais moi-même...

M. Lecoq, muet témoin de cette scène, jugea le moment venu d'intervenir.

— Je me fais fort, prononça-t-il, d'obtenir le consentement de Mme de Mussidan.

Le duc ne résista plus, il était vaincu. Il ouvrit les bras à André en disant:

— Venez, mon fils, et qu'il soit fait selon votre volonté.

Mais le jeune peintre ne tarda pas à se dégager de cette étreinte. Il donnait enfin un libre cours à l'émotion qui l'étouffait.

— Ma mère!... s'écria-t-il en serrant à le briser le bras du duc, conduisez-moi près de ma mère.

Et ce soir-là, en embrassant ce fils tant pleuré, Marie de Puymandour, duchesse de Champdoce, comprit que le bonheur n'est pas un vain mot.

FIN

CHOSSES & AUTRES

Les truffes artificielles

C'est la saison des truffes, et les gourmets en profitent. Mais si ces tubercules sont un puissant condiment, il faut bien avouer aussi qu'ils sont un pauvre aliment.

Ni champignon ni pomme de terre, fille du hasard, la truffe ne doit qu'à son parfum sa réputation séculaire. Tout ce que le microscope a pu déceler en l'autopsiant, c'est qu'elle est formée d'une substance contenant des filaments blanchâtres, articulés, et de petites cavités dans lesquelles sont emprisonnées de petites truffes microscopiques.

Mais ceci est la vraie truffe. Il paraît qu'il y en a de fabriquées, et la meilleure preuve en est dans la découverte d'une fabrique de truffes artificielles. Or donc, gourmets, écoutez ces terribles révélations de la science:

On fabrique des truffes artificielles, que nous mangeons en toute confiance pour de vrais cryptogames du Périgord. Quelquefois, les charcutiers les remplacent par les combinaisons les plus naïves, — et, comme la truffe est un objet de luxe et de gourmandise, le dupé, en général, n'ose dire qu'il a été volé, et s'en tient à sa courte honte.

Le drap noir, le mérinos se sont souvent étalés sous la transparence des pieds de cochon. Maintes volailles ont été éventrées sur des tables officielles, ne contenant que des pommes de terre gelées, teintes en noir et aromatisées de quelques gouttes de phénol.

Ces pommes de terre sont placées dans certains endroits de la maison où règne d'habitude la plus intime discrétion, et là, sous l'influence des gaz qu'y s'y dégagent continuellement, elles prennent une teinte bleu foncé; puis, après les avoir sculptées pour leur donner l'apparence ordinaire de la truffe, après avoir foncé la teinte bleue au moyen d'une solution de sels de fer, ou les roule dans une terre humide convenablement préparée, puis on les livre à la consommation, soit isolées, soit mélangées avec des truffes blanches du Périgord. Certains industriels emploient le panais, qui offre plus de consistance que la pomme de terre gelée.

Si la statistique n'était pas une vaine science qui n'a d'autre but que de donner de stériles satisfactions à notre curiosité, les agents préposés aux fraudes alimentaires devraient réfléchir en songeant qu'il se mange en France en une année mille fois plus de truffes que n'en produit l'Europe entière. Il en est de même pour les vins des grands crus. Mais comme la truffe est un

mets de luxe et que les substances employées pour la frelater ne sont guère nuisibles, il n'y a pas d'empoisonnés et on ne s'en inquiète pas, hélas!

Un de nos confrères de Paris rappelle à propos de la décoration des comédiens, qui revient sur le tapis, au sujet de M. Faure, une chanson que Lambert Thiboust le joyeux vaudevilliste, fit autrefois au sujet de Talma:

Napoléon sur son rocher,
Le cœur en proie à la souffrance,
Et sentant la mort s'approcher,
Tourna ses regards vers la France;
« Ah! dit-il, je sens que je m'en vas,
Ici je manque d'oxygène;
Sans avoir décoré Talma,
Dois-je mourir à Sainte-Hélène! »

« Quand Marie-Louise m'épousa,
De la voir, elle fut tentée,
De la façon dont il vibra
L'impératrice fut épatée.
Dans l'entracte elle se pencha
Elle me dit de sa voix d'opéra:
Sans avoir décoré Talma,
Ne mourez pas à Sainte-Hélène! »

La réclame en Amérique

Nous aurons beau coller des affiches sur tous les murs, mettre des annonces sur les voitures, ou faire porter des kiosques lumineux à dos de chameau, nous n'arriverons pas à la hauteur de la réclame américaine.

Au coin d'une rue, un homme est tombé en proie à une attaque d'épilepsie, une abondante écume lui sort de la bouche; la foule s'assemble et un spectateur s'écrie:

— Mais ce n'est pas possible qu'un épileptique écume ainsi, il a du savon dans la bouche!

Alors l'épileptique se lève:

« Oui, mesdames et messieurs, j'ai du savon dans la bouche. C'est le fameux savon de la maison Sapo and Co, Railway street, n° 400, le plus doux, le plus onctueux et le plus moussueux de tous les savons. Prix modérés, envoi franco. — Qu'on se le dise! »

Le divorce chez les Chinois

Facile à obtenir. Les principaux motifs de dissolution du mariage sont la stérilité, le mensonge, la jalousie et l'infidélité.

La jalousie est énoncée avant l'infidélité, car, suivant les sages Chinois, une femme jalouse est folle, et ils

considèrent comme impossible la cohabitation avec une folle.

Le divorce est également prononcé quand l'un des époux insulte son beau-père ou sa belle-mère.

Enfin, le divorce est prononcé d'office et à l'insu des époux, quand les voisins se plaignent du tapage occasionné par les disputes des conjoints.

Voilà, du moins, une loi accommodante.

Mots de la fin

Victor a trois ans; il aime lesabricots et en demande à sa maman, qui fait des confitures.

— Attends, dit la mère, je vais t'en donner quelques-uns.

— Non, répond Victor, j'aime mieux que tu m'en donnes « quelques deux. »

Entre pêcheurs à la ligne:

— Vois-tu, mon cher, j'ai découvert un endroit splendide où le poisson mord à tous les coups.

— Où ça?

— Un peu au-dessus de la Mulatière.

— Et qu'as-tu pris?

— La mouche pour aller et le tramway pour revenir.

TRIBUNE RÉPUBLICAINE

ON DEMANDE

Ouvriers et apprentis de 15 à 16 ans, pour enseignes. Michaloux, rue Luizerne, 11.

Aux ouvriers cordonniers

La commission des tarifs des ouvriers cordonniers convoque toute la corporation à une réunion générale publique, qui aura lieu dimanche 8 janvier, à 3 heures, chez le citoyen Colérier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

Ordre du jour: Rapport et exposé du travail fait par la commission pour être soumis à la sanction de toute la corporation.

La Commission.

SPECTACLES DU 4 JANVIER

Grand-Théâtre de Lyon

Mignon, opéra comique.
La fête au village.

Théâtre des Célestins

L'Étincelle.
Le monde où l'on s'ennuie.

Théâtre-Bellecour

Demain jeudi, 5 janvier, grande représentation d'adieux de M. Verbeck.

Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léone.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

BOURSE DE LYON

Du 3 Janvier 1882

Rentes		Comptes-Accidents	
3 0/0.....	84	Gas de Lyon.....	1200
3 0/0 amortissable	80	Gas de la Guilloitière.....	240
4 1/2.....	115	Mines de la Loire.....	245
5 0/0 français.....	115	Montrambert.....	285
Italien.....	40	St-Etienne.....	245
Turc.....	60	Rive-de-Gier.....	70
Autrichien 4 0/0.....	40	Société Lyonnaise.....	725
Russe 5 0/0.....	40	Bateaux-Omnibus.....	245
Espagne 3 0/0.....	40	Eaux.....	245
Deite Égypt. unifiée	40	Dombes.....	285
Actions		Abattoirs.....	
Crédit mobilier.....	857 50	Verrières L. et Rhône.....	245
Crédit mob. Espag.....	857 50	Croix-Rousse.....	245
Crédit Lyonnais.....	800	Obligations	
Union générale.....	2330	Ville-de-Lyon.....	85
B. Hypothèque France.....	530	Ville-de-Paris 1869.....	55
Soc. foncière Lyonn.....	530	Ville-de-Paris 1871.....	385
Banque Ottomane.....	705	Lombardes-anciennes.....	281
Paris-Lyon-Médit.....	705	Lombardes-nouvelles.....	277 50
Ch. Autrichiens.....	705	Loire.....	245
Lombard-Vénitien.....	50	Saint-Etienne.....	245
Saragosse.....	40	Rhône-et-Loire 4 0/0.....	285
Nord-Espag 18.....	3415	Paris-Lyon-Médit.....	285
Suez.....	3415	—	1860

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
18, quai de l'Hôpital

FR. 1
PAR
AN

Le Moniteur Financier

Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions

Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages

LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.



FR. 1
PAR
AN

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

par le ministère d'un
COMMISSAIRE-PRISEUR DE

25 CHEVAUX

Provenant d'un Matériel d'Entrepreneur de Voitures de remise, place de l'Hippodrome, à Lyon.

Le samedi 7 Janvier 1882

A 2 HEURES

Cinq pour cent en sus

ON DEMANDE A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrire à l'Agence Fourrier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

JE guéris vite et à peu de frais toutes les maladies de la Peau, de l'Estomac et des Vessies urinaires les plus rebelles (de midi à 6 heures). DUMONT méd. spécialiste, r. Rochechouart, 84 Paris — Trait. par correspondance

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIERES du RHONE

les Beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr. »
Beurre fin de table. — 3 75

Qualités estampillées

EAU MINÉRALE NATURELLE de VEDNET

La Perle des Eaux de Table

RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra

Dép. princip. à Paris: 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public: FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

Dépôt chez M. Léoras, à Lyon.

MOYEN 50 POUR 100

Defaire rapporter à ses capitaux en opérant sur les RENTES FRANÇAISES

Brochure expédiée gratuitement. S'adresser à la SÉCURITÉ FINANCIÈRE (14^e Année) 26-28, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE)

Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME

INJECTION PEYRARD

Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, Copahu, Cubébe. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard, sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans, le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Ont constaté l'excellence les docteurs Solari, Ferrand, Bernard, Ali-Boulouk, etc. — Dépôt général chez l'inventeur E. Peyrard, place du Capitole, à Toulouse. — Dép. Vial, pharm. rue Bourbon; Faivre, rue du Plat; 8; Reverchon, Croix-Rousse; Cazeneuve et Lestra, rue Lanterne; Poncet, cours Morand; pharm. normale, rue d'Algérie, 14; à Vienne, M. Causton, pharm.; M. A. Couturier, pharm. à Valence; M. Lestra, rue Lanterne; M. Masson, pharmacie Masséna, rue Masséna; M. Marmonnier, à Grenoble, M. Saint-Etienne, M. Desprats, place du Marché; M. Exbrayat, rue de Lyon

A LOUER

JOLI APPARTEMENT DE NEUF PIÈCES

Parfaitement agencé

QUAI DE LA GUILLOTIÈRE, 24, AU 2^{me}

S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures

PLUS DE TETES CHAUVES

EAU MALLERON, seul Inventeur des Brevets F. perf., les appareils de fabrication. Hautes récompenses, 42 Médailles (20 en Or) Traitement spécial du cuir chevelu, arrêt immédiat de la chute des cheveux, repousse certaine à tout âge (soifait). AVIS AUX DAMES: Conservent et croissent de leur chevelu, même à la suite de couches. Grands renseignements et preuves. F. MALLERON, chimiste, F. de Rivoli, 85. AVIS IMPORTANT. Une dame appliquée à mon cabinet un procédé chimique inoffensif qui enlève immédiatement les poils et duvets si disgracieux ch. les dames; on ne paie qu'après succès. On peut appliquer soi-même. Notice. F. Pas de Succursale à Paris.

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

Société anonyme. Capital 400 mil. de fr

4, rue de la Paix, à Paris

Prêts actuellement réalisés sur première hypothèque

CENT SIX MILLIONS DE FRANCS

En représentation de ses prêts réalisés la Société délivre, au prix net de 48 francs, des Obligations de 500 francs, rapportant 20 francs d'intérêt annuel payables trimestriellement.

Les titres sont délivrés et les intérêts sont payés; à Paris, à la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — à la Société générale de Crédit industriel et commercial; — à la Société de Dépôts et Comptes courants; — au Crédit Lyonnais; — à la Société Générale; — à la Société Financière de Paris; — à la Banque de Paris et des Pays-Bas; — à la Banque d'Escompte de Paris.

Dans les départements et à l'étranger, à toutes les agences et succursales des sociétés désignées ci-dessus.

LE SOIR

QUATORZIÈME ANNÉE

Grand Journal quotidien

politique et financier

30 FR. PAR AN

4 f. pour une semaine d'essai

12 Rue Grange-Batelière, 12, PARIS

HORAIRE GENERAL

DES CHEMINS DE FER

Service d'Hiver 1881-82

MATIN

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS 4,58	EXPRESS 7,10	OMNIBUS 7,35	DIRECT 9,03	OMNIBUS 11,10	MIXTE —
MARSEILLE	DÉPARTS	RAPIDE 4,16	OMNIBUS 5,32	EXPRESS 7,20	DIRECT 7,34	EXPRESS 10,05	MIXTE 10,20
GENEVE	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,40	—	—	11,38
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,45	5,55	7,45	9	11,45
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	7,45	9	11,45
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	—	6,05	Charbonn.	8,48	11	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,09	—	7,30	—	11,44	—
LES DOMBES	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21

SOIR

RAPIDE 2,32	OMNIBUS 2,50	OMNIBUS 4,38	MIXTE 5,28	EXPRESS 7,10	DIRECT 7,22	MIXTE 8,50	EXPRESS 11,10	OMNIBUS 11,30	RAPIDE 1,04
MIXTE —	OMNIBUS 1,10	MIXTE 2,10	4,45	OMNIBUS 6,08	MIXTE 6,30	DIRECT 8	MIXTE 10,43	EXPRESS 9,56	—
3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
2,39	—	3,22	—	3,45	—	—	6,15	—	—
3,30	5	8,05	—	—	—	—	—	—	—
4,52	—	—	6,16	—	—	9,15	—	11	—
3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
12,12	2,10 Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,32	—	—	—
—	1,44	—	3,45	—	5,55	—	7,01	—	11
—	—	1,40	—	—	5,40	—	—	—	—